

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS62

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« identifié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.